

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **mardi 23 août 2016, à 18 h**, au bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage, afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-16), sur la demande ayant trait aux immeubles situés aux :

**4360, rue D'Iberville**  
**4400, rue D'Iberville**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, à l'adresse suivante :

Bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal  
201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2T 3E6

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité à ladite séance relativement à cette demande.

Montréal, le 5 août 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Claude Groulx, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de démolition ayant trait aux immeubles situés aux au **4360, rue D’Iberville** et **4400, rue D’Iberville** a paru le 5 août 2016 dans le journal *Le devoir* et a été affiché au bureau d’arrondissement le même jour.

Montréal, le 5 août 2016

Le secrétaire d’arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx